

From: "Harvey Mead" <hmead@sympatico.ca>
To: "Therrien,Marie-France [CEAA]" <marie-france.therrien@acee-ceaa.gc.ca>
Date: 3/3/05 9:21AM
Subject: Question sur la présence de deux projets de ports méth aniers

Madame Therrien,

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) suit activement les développements relatifs aux deux projets de port méthanier visant l'estuaire du Saint-Laurent, soit Rabaska (déjà assujetti à un processus fédéral d'examen, et dont la consultation sur la directive est en cours) et Énergie Cacouna, dont vous venez d'ouvrir le dossier.

Y a-t-il possibilité, dans le régime fédéral, de faire une demande pour une audience « générique » qui porterait sur les enjeux associés à l'ensemble de ces deux projets, soit (entre autres) le potentiel pour une augmentation importante de la consommation québécoise de gaz (et les émissions correspondantes de GES) associé à l'implantation possible de deux ports méthaniers plutôt qu'un seul (ou aucun)? Plus les deux dossiers avancent, plus il est clair que ces enjeux sont importants, et dans un contexte établi par le Protocole de Kyoto et les questions post-Kyoto, la justification pour un tel processus nous paraît évidente.

J'attache copie de la demande de l'UQCN auprès du ministre québécois de l'Environnement pour une audience générique dans le cadre du régime québécois. Envoyée en décembre, avec une relance en février, l'absence de toute réponse (même d'un accusé de réception) nous porte à croire que lui ne donnera pas suite à la demande.

Merci de votre attention.

Harvey Mead
Président, UQCN

CC: "Turcotteje (E-mail)" <direction@uqcn.qc.ca>

Québec, le 17 décembre 2004

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675 boul René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience générique sur le développement gazier au Québec
Demande de mise en œuvre d'un régime formel d'évaluation stratégique
Demande de soutien pour le retrait de la Loi 116

Monsieur le Ministre,

Le 28 novembre dernier l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a envoyé une lettre au Premier Ministre Jean Charest pour demander son intervention pour favoriser l'adoption de deux outils nécessaires pour compléter vos récentes annonces sur le plan de développement durable du gouvernement; vous avez reçu copie de la lettre. L'UQCN soulignait l'importance pour les consultations et les débats qui s'en viennent, entre autres sur le développement énergétique, d'instaurer un régime utilisant la planification intégrée des ressources (PIR) pour permettre des comparaisons entre les filières, et l'évaluation stratégique des politiques, programmes et plans dans différents secteurs touchant le développement.

L'UQCN vous demande, par la présente, de mettre en œuvre le processus nécessaire pour l'adoption d'un régime d'évaluation stratégique dans le cadre de l'évaluation environnementale dont vous avez la responsabilité. Vos fonctionnaire y ont travaillé depuis des années, et pourront répondre rapidement avec le nécessaire. L'UQCN vous demande également d'utiliser vos récents acquis touchant le développement durable pour convaincre vos collègues de la nécessité de retirer la Loi 116 qui bloque l'évaluation ordonnée des projets de production (ou de conservation) de l'énergie. Ceci est d'autant plus nécessaire que la société sera confrontée dans les mois qui viennent par une multitude de projets, et doivent sentir qu'il existe un processus adéquat pour les encadrer.

À cet égard, l'UQCN suit de près les différentes activités touchant actuellement des interventions diverses dans le secteur gazier. Elle a apprécié votre initiative plus tôt cette année mettant en place une commission du BAPE pour enquêter sur le programme d'exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent. Son rapport souligne, dans ce cas, l'importance de procéder avec circonspection dans de tels projets de développement.

Les débats entourant les projets de terminaux méthaniers à Cacouna et à Beaumont/Lévis soulèvent, à notre avis, le même type de préoccupation, tout comme les projets de centrales au gaz (Bécancour et Suroît) débattus le printemps dernier. Ils font partie d'un ensemble de démarches en cours, non coordonnées nécessairement mais ayant tous des liens avec le développement du secteur gazier au Québec. Des comités de citoyens se posent des questions (ou s'organisent contre) dans les différentes municipalités, alors que des organismes comme l'UQCN cherchent la meilleure façon de s'y prendre.

Vous avez récemment souligné, avec raison, l'importance de l'harmonisation des processus fédéral et provincial d'évaluation environnementale. L'UQCN appuie cette approche, et ne veut pas voir l'évaluation environnementale utilisée comme moyen de ralentir ou arrêter les projets ou programmes bien conçus. Dans le cas des projets touchant la filière du gaz, elle croit qu'il est essentiel de rendre le processus d'évaluation plus cohérent, à l'intérieur même du cadre québécois.

L'UQCN vous demande donc par la présente de mandater le BAPE à enquêter sur le contexte et les enjeux touchant cet ensemble élargi de projets touchant le secteur gazier. En particulier, elle propose d'inclure dans le mandat : les projets de terminaux méthaniers; les centrales nécessaires à ces deux sites potentiels pour la regazéification des liquides de gaz naturel; les projets de gazoduc qui découleront des terminaux projetés; les projets de cogénération qui pourraient résulter de l'appel d'offres récent de la Régie de l'énergie; les suites de l'enquête sur l'exploration gazière.

Tous ces projets seront assujettis au processus du BAPE. Ce qui manque à ce processus, souligné dans la lettre au Premier ministre (attachée de nouveau pour en faciliter le rappel), est le processus d'évaluation stratégique associé à un tel ensemble de projets, constituant un programme informel mais néanmoins réel. L'incohérence et l'inefficacité dont vous parlez en soulignant l'importance de l'harmonisation des processus fédéral et provincial se retrouveront dans la série d'enquêtes à venir portant sur ces projets. Un mandat générique et important s'impose pour éviter une nouvelle série de duplications, d'incohérences et de contestations qui ne manqueront pas d'arriver faute d'une intervention de votre part.

Le Québec et les Québécois ont besoin d'une vision globale des intentions des promoteurs, dont le gouvernement, dans le dossier gazier; ils ont également besoin d'une vision globale de l'intérêt de cette filière et des différentes alternatives qui s'offrent, pour prendre une décision éclairée.

L'UQCN croit qu'un tel mandat pourrait être complémentaire au processus de consultation de la Commission parlementaire sur l'économie et le travail, qui a débuté ses

audiences au début du mois de décembre à l'Assemblée nationale. Celles-ci fourniront un contexte global en termes de développement énergétique. L'audience du BAPE demandée par la présente fournira un cadre pour l'évaluation éventuelle des différents projets, qui autrement seront évalués séparément et sans un tel cadre. Ce sera le contraire de l'évaluation environnementale moderne et efficace dont vous parlez assez souvent.

Merci de votre attention.

Harvey Mead
Président, UQCN
Responsable (par interim), commission Énergie de l'UQCN

P.S. L'UQCN attend toujours une réponse à sa demande du 14 septembre 2003, similaire à celle-ci, pour une audience générique sur les nombreux projets de petites centrales qui se préparent ou qui sont déjà dans « la machine », sans qu'on ait jamais eu l'occasion de porter un éclairage général sur leur rôle dans le développement régional de la province. J'attache copie de la lettre pour faciliter la référence.

p.j. lettre au Premier ministre du 28 novembre 2004
demande d'audience générique sur l'ensemble des petites centrales, du 14
septembre 2003

From: <Boutin.Mathieu.2@hydro.qc.ca>
To: "Therrien, Marie-France [CEAA]" <marie-france.therrien@acee-ceaa.gc.ca>
Date: 3/4/05 2:36PM
Subject: Commentaire Rabaska

<<commentaires Projet Rabaska.doc>>
Mathieu Boutin
Technicien Maintenance
418-833-8024

Commentaires écrits concernant le projet de directive

Tout d'abord, le promoteur dit que le projet est nouveau et que ce n'est plus celui de Juin 2004 donc on devrait avoir une nouvelle description de Projet?

J'aimerais au point 1.1 Présentation de l'initiateur qu'on ajoute si le consultant peut être à la fois partenaire et consultant dans le même projet. Il y a présence de conflits d'intérêt et l'étude devrait être fait par un consultant neutre sans intérêts dans un projet de la sorte.

-Au point 1.2 La justification énergétique et économique du projet n'est pas requise si l'initiateur peut démontrer qu'elle correspond aux exigences d'un organisme de contrôle des activités de transport ou de distribution de gaz. J'aimerais que la justification soit faite même si un organisme dit que cela répond aux exigences car nous avons déjà 2 nouveaux port méthanier Canadiens, 2 sont en vus ici dont Rabaska et 1 dans l'Ouest sans compter le pipeline déjà en place qui envoie 210 millions de pied cubes au U.S.A et dont il dessert 35000 clients au Vermont. Le ratio devrait être étudié..

De plus l'étude d'impact doit faire état des résultats des consultations publiques et non des chambres de commerce ou autre consultation non dédié aux résidants; 6 consultations.

L'exposé du contexte d'insertion doit prendre une grande partie des enjeux sociaux , des impacts sur la tension et de déchirements des communautés proches versus ceux non touchés par le projet.

Aussi j'aimerais que soit ajouté au tableau 1 des informations utiles pour l'exposé du contexte et de la raison d'être du projet:

les contraintes et danger d'être a proximité des lignes d'Hydro-Québec à 735 Kilovolts, de la présence de "tracking" sur les isolateurs de ces lignes.

Les orientations concrètes de la sécurité publique des écoles environnantes et des gens.

Les négociations et les ententes avec les gens directement concernés

-1.3 Solution de rechange au projet

Le promoteur dit n'avoir aucun autre plan de rechange alors nous aimerions savoir les autres plans comme le dit un des partenaires soit Endbridge. De plus nous aimerions que les études préliminaires de tout les autres sites non retenues soient rendu publique. Gaz métró disait avoir envisagé Gros-Cacouna ainsi que d'autres sites qui se sont avérés impossible en terme de faisabilité de toutes sortes. Pourtant le BAPE avait déjà autorisé un projet similaire sur cet emplacement en 1981. Nous voulons voir toutes leurs données techniques et les analyses effectuées.

-1.4 Aménagements et projets connexes

Nous voulons que les 3 sites de ports dans l'est soit dans l'étude et plus particulièrement celui de Gros-Cacouna car on entend qu'il y a surplus de gaz pour la consommation intérieure..Sans oublier notre alimentation actuelle. De plus la vue des projets américains refusés par plusieurs municipalités devrait nous inciter à voir l'expertise plus présente là-bas qu'ici étant donné la soudaine précipitations de ces port méthanier au Canada qui est nouvelle et spontanée.

-2 La zone d'étude doit être de six kilomètres environs de diamètre autour des réservoirs. De plus comme M. Fay mentionne l'étude d'impact devrait être pris en compte sur tout pourtour où le méthanier s'approche des côtes le long du St-Laurent.

-2.2 L'impact des animaux tel le chevreuil qui, déjà à l'automne, a fuit le territoire dû à leur affolement suite aux études du sol et

autres. De plus, voir les aménagements forestiers tel la plantation d'arbres dans le secteur qui devront être détruits. Certains promoteurs immobiliers se sont fait bloqué leur chantier dû à la coupe de quelques arbres alors faudrait voir pourquoi gaz métrô à déjà commencé d'autres études dans les terres boisées.

J'aimerais que soit pris en compte la liste de référence du tableau 2 de la directive pour le projet Rabaska3211-04-39 qui est très pertinente.

-3.3 J'aimerais que soit pris en compte la liste de référence du tableau 3 de la directive pour le projet Rabaska3211-04-39 qui est très pertinente. J'aimerais de plus avoir des informations sur la durée de vie du projet et surtout les phases futures de développement (on veut entendre aussi l'ajout non seulement des promoteurs mais des autres industries qui affecteraient l'avenir du secteur), de l'ajout de transport par méthanier, du type d'éclairage et sont envergure, les niveaux de bruits de tout les équipements incluant l'accostage du méthanier. Finalement, l'impact sur le protocole de Kyoto. La pollution ajoutée au secteur soit les émissions allant à l'encontre du protocole de Kyoto.

-4.1 Nous aimerions que les valeurs esthétiques soient prises en importance ainsi que les valeurs sociales du coin qui est agricole et récréo-touristique et la tranquillité que les gens recherches soient évalués.

J'aimerais que soit pris en compte la liste de référence du tableau 4 et 5 de la directive pour le projet Rabaska3211-04-39 qui est très pertinente.

-4.5.1 Regarder particulièrement les phénomènes des glaces versus l'accostage et la navigation à l'intérieur des terres d'un méthanier d'une telle importance dans les glaces. Surtout que ce méthanier est le seule à aller aussi loin à l'intérieur des terres.

-5 Étant donné que la commission de la Californie a décrit en conclusion suite à un accident de gaz naturel que ces accidents peuvent arriver dans le type de Port méthanier que les promoteurs de Rabaska veule construire, nous devrions prendre en compte les études non seulement du promoteur mais d'expert en la matière du GNL comme M. James Fay au États-Unis ainsi qu'ajouter au processus Tempol celui de la FERC. Les Accidents de Skikda en Algérie, de la Belgique, de Pointe-du-lac, de l'accueil Bonneau à Mtl. sont toujours extrêmes, de là l'importance d'avoir plusieurs points de vue. Étant d'une expansion d'un ratio 1-600 la sécurité est vital encore plus que du simple gaz.

De plus , les études faces aux terrorismes devrait être partie prenante de l'étude.

Aussi il serait important de prendre en compte l'étude du BAPE de l'ancien projet de port méthanier à la pointe de la martinière car l'environnement du site est semblable et près du même endroit.

-5.2 Nous aimerions que soit pris en compte les mesures de sécurité des gens juste à l'extérieur de leur zones m'apparaissant minimale. De plus, les mesures de sécurité devrait être comparé avec le guide à l'intention de l'industrie du transport routier publié par l'alliance canadienne du camionnage comprenant le guide des mesures d'urgence nord américain. Cette dernière stipule que pour du GNL une évacuation lors d'un déversement majeur du contenu de la remorque, d'envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent. Si incendie on stipule que si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliqué dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions. Donc, la norme devrait être compris dans un ratio proportionnel à celle-ci en regardant les nuances propres à chacun.

From: "Dany Lachance" <lachance_dany@yahoo.ca>
To: "Therrien, Marie-France [CEAA]" <marie-france.therrien@acee-ceaa.gc.ca>
Date: 3/4/05 12:50PM
Subject: Opposition à Rabaska

Lévis, le 4 mars 2005

Madame Marie-France Therrien

Agence canadienne d'évaluation environnementale

160, rue Elgin, 22e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Objet : Opposition au projet Rabaska

Madame,

Je désire vous manifester mon opposition à ce projet.

Ce n'est pas un projet à construire en secteur résidentiel et agricole. Je ne suis pas contre le gaz naturel, mais contre l'implantation d'un terminal méthanier au beau milieu d'une zone habitée, à proximité de centaines d'habitations et même d'une école. Pas besoin d'être expert pour constater que le choix du site retenu par Rabaska vise à minimiser le coût du pipeline reliant cette installation au pipeline de St-Nicolas, sans égard aux populations qui habitent à proximité du site convoité.

Ce que je demande, c'est que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'oppose au projet tant que le site proposé sera près de la population. Ils sont capable de déménager leur projet (ils l'ont déjà déménagé de Beaumont à Lévis), je demande à rabaska de déménager à nouveau leur projet CETTE FOIS-CI LOIN DES GENS.

Pour eux, ce n'est qu'un projet et ses impacts financiers, mais pour nous c'est notre environnement sain et toute notre qualité de vie qui risquent d'être détruits à tout jamais.

Dany G.Lachance, ing.jr.

cc : M. Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal, Ville de Lévis

Post your free ad now! Yahoo! Canada Personals

From: "Lise Lachance" <liselachance11@hotmail.com>
To: "Therrien, Marie-France [CEAA]" <marie-france.therrien@acee-ceaa.gc.ca>
Date: 3/5/05 8:35PM
Subject: Opposition au projet Rabaska - inacceptable pour les citoyens visés

Madame,

C'est à titre de citoyenne de Lévis depuis toujours, et dans la zone visée par Rabaska, que je désire vous manifester mon opposition à ce projet.

J'ai la vue sur le fleuve St-Laurent, de Québec aux tours d'Hydro-Québec vers Beaumont. Donc, à chaque fois que je sortais de ma maison et à chaque fois que je regarderais par les fenêtres (côtés nord et est) je verrais leurs immenses méthaniers déchargeant leur GNL le long du St-Laurent. Quand on connaît les dangers potentiels de ces bateaux remplis de gaz (juste un peu moins longs mais plus larges que le Queen Mary 2) ce n'est pas rassurant.

J'ai assisté à toutes les séances d'information et à chacune on apprenait des éléments différents :

Première réunion, « qu'une fuite de GNL était possible au terminal », que la « sécurité autour des méthaniers à Lévis serait moindre que la sécurité autour des méthaniers à Boston », « que M. Kelly ne pouvait garantir qu'aucune goutte de gaz n'était pour les Etats-Unis » « contradiction autour du zonage agricole » etc. J'ai demandé à M. Kelly une prolongation de la période de questions pour la prochaine réunion car plusieurs personnes n'avaient pas eu la possibilité de poser leurs questions.

Deuxième réunion : « qu'il n'y a jamais eu aucun méthanier au monde dans un fleuve de glaces »

Troisième réunion (à la toute dernière heure de la dernière séance d'information) : une citoyenne a cependant accusé les promoteurs de dire des demi-vérités en ce qui concerne le vidéo promotionnel selon lequel le gaz naturel liquéfié (GNL) s'évaporerait dans l'air sans pollution. Glenn Kelly a répondu que cet extrait du vidéo était peut-être mal cité mais il a tout de même offert une autre formulation: « On peut changer le film et dire : le GNL qui devient du gaz naturel, s'évapore dans l'air et, est un polluant »

Il n'y a aucun « seuil » de toxicité; même si les gouvernements mettent en oeuvre des normes « souhaitables », aucun niveau de pollution n'est sans danger. Les études scientifiques démontrent que ces polluants qui se répandent dans l'atmosphère, engendrent tout un éventail de problèmes de santé (.. et des coûts pour le gouvernement).

Avec l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le temps est à la réduction des gaz à effet de serre et non à l'importation d'un volume important de gaz naturel.

Je demande au maire et au Conseil municipal de la Ville de Lévis;

- de respecter son engagement social envers ses citoyens c'est-à-dire maintenir les zonages résidentiel et agricole actuels
- faire respecter la Résolution du 4 octobre 2004, affirmant que la Ville de

Lévis s'oppose fermement au projet Rabaska

- de refuser de changer la vision et la mission de la Ville de Lévis dans les seuls intérêts financiers des promoteurs

Je demande à la CPTAQ de refuser d'enlever le zonage agricole actuel (prévu pour préserver nos terres agricoles pour les générations futures) pour permettre à Rabaska de s'implanter chez-nous.

Ce n'est pas un projet à construire en secteur résidentiel et agricole mais loin des gens.

Pour la société en commandite il ne s'agit que d'intérêts financiers, mais pour nous c'est notre environnement sain et toute notre qualité de vie qui seraient risquent détruits à tout jamais.

Lise Lachance
824, rue St-Joseph
Lévis (Québec) G6V 4J1

cc : M. Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal, Ville de Lévis

Partagez une seule photo ou un diaporama complet dans MSN Messenger.
<http://join.msn.com/?pgmarket=fr-ca&page=features/messenger> Commencez dès maintenant à profiter de tous les avantages de MSN Premium et obtenez les deux premiers mois GRATUITS*.

From: "Claude Lachance" <fusca@globetrotter.net>
To: "Therrien,Marie-France [CEAA]" <marie-france.therrien@acee-ceaa.gc.ca>
Date: 3/5/05 12:09PM
Subject: claud (1)

Lévis, le 4 mars 2005

Madame Marie-France Therrien
Agence canadienne d'évaluation environnementale
160, rue Elgin, 22e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Objet : Opposition au projet Rabaska

Madame,

Je vis depuis plus de 55 (depuis l'âge de 2 ans) dans le secteur menacé par Rabaska et je désire vous manifester mon opposition ;a ce projet. Nous y choisi comme cadre de vie; l'air frais, le calme et la tranquillité.

Ce n'est pas un projet ;a construire dans un secteur résidentiel et agricole,

Je ne comprends pas Rabaska qui veut faire construire un port dans un secteur du St-Laurent si peu propice au déchargement de marchandise ou de gaz liquéfié. Il y a 25 ans les pilotes du St-Laurent disaient que les courants et les vents étaient trop forts (l'étude existe encore)..

Je ne comprends pas non plus pourquoi ils entrent si loin dans les terres de Gaspé à Lévis environ 600 km sauf pour l'aspect économique tout en laissant de côté l'aspect humain pour les gens de Lévis et pour toutes les personnes vivant le long du St-Laurent de Gaspé à Lévis..

Si ce projet est si nécessaire pour le Québec, ils n'ont qu'à le faire loin des gens, le coût serait plus élevé mais ils y aurait encore d'énormes profits à faire sans danger pour les gens du secteur.

Je désire être entendu car pour eux ce n'est qu'un projet et ses impacts financiers mais pour nous c'est de tout notre mode vie et celui de nos enfants qui risque d'être détruit à tout jamais.

Claud Lachance
108, rue Turgeon
Lévis (Québec) G6V 9R9

cc : M. Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal